La descendance en Guadeloupe des filles de Jean de L'ESPINAY, gentilhomme wallon

Bernadette et † Philippe Rossignol (décembre 2024)

Jean de L'ESPINAY

La première trace de Jean de L'ESPINAY en Guadeloupe nous est donnée par le RP Dutertre ¹ :

Soulèvement des esclaves de Guadeloupe fin 1656, pendant 12 à 15 jours, pillant les habitations et tuant ceux qu'ils trouvaient sur leur route, « mais un Gentil-homme walon nommé Despinay s'étant offert de les attaquer, & sa proposition ayant été reçue, il choisit 20 hommes dont la valeur et la résolution lui étaient connues, & quelques esclaves brésiliens pour porter les vivres ; il en prit un entre autres dont l'odorat était si subtil qu'il distinguait le vestige d'un Nègre et d'un Français en sentant la terre sur laquelle ils avaient marché. » Ils suivent de près les nègres marrons sur la route des montagnes pour aller à la Basse Terre, les surprennent, les attaquent et leur soulèvement se termine par des exécutions.

En 1663 « Monsieur d'Espinay sieur de Treguy, Gentil-homme walon, se plaignait d'avoir été maltraité de Monsieur de Themericour & d'en avoir reçu des coups de bâton. » ². Il s'était embarqué le 16 juillet dans le navire le Saint Eustache, mouillé à Basse Terre et qui devait faire voile pour Amsterdam et dans la nuit il avait été enlevé par violence par [Boisseret de] Théméricourt et ses hommes, menacé, battu et injurié : « Te voilà donc, bougre coquin », « Je leur ferai voir à tous que je suis leur seigneur et maître ». Il est conduit à terre à la rivière du Baillif puis à la maison de Théméricourt où ils trouvent le sieur d'Herblay son frère « Vous voilà, le bon ami de Houel, coquin que vous êtes, je vous tiens ». Ils lui extorquent une lettre de change de 250 livres argent de France sur le sieur Jacob Robin, marchand à Amsterdam. C'est un témoignage de la violence des relations entre les deux familles de propriétaires de la Guadeloupe, Charles Hoüel et ses neveux, les Boisseret 3. La plainte comporte l'interrogation de l'équipage du Saint Eustache (interprètes Isaac Boyvin, marchand, et Jacques Valette) et des passagers (Charles Mathis, né à Gand en Flandre, 28 ans ; Andricq Richard, né en Hollande, 52 ans, tous deux demeurant en Guadeloupe). Les membres de l'équipage interrogés sont Jean Guerlops, capitaine, 35 ans, Simon Ovalle, pilote, Hendricq Classe, contremaître, 42 ans, tous natifs de Hollande proche Amsterdam, et Raoul Brizetot, matelot, 24 ans, du Croisic en Bretagne.

² F3/18 f° 215, 13/07/1663, Jean de L'Espinay sr de Treguy, habitant, de la Capesterre, porte plainte pour coups et injures contre le Sr [Boisseret] de Themericourt.

¹ Dutertre, Histoire générale des Antilles habitées par les Français, tome 1, p. 495-96, et tome III p. 26. Edition des Horizons Caraïbes 1973.

³ Voir l'article http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art12.pdf « Grabuge à la Guadeloupe, Houel et les Boisseret ».

Jean de LEPINAY, ce « gentilhomme wallon », était « colonel d'un régiment de cavalerie au service du roi de la Grande Bretagne dans les troupes auxiliaires des Pavs Bas » ⁴.

Il avait épousé en premières noces vers 1640, probablement aux Pays Bas, Françoise Thérèse de BERGHES, fille de Jean de BERGHES SAINT WINOCQ et Anne de RICAMEZ, dont il eut une fille. Il se remaria avant 1662 avec Françoise CHOLET ou de CHOLLET dont il eut une autre fille.

Dans le recensement de 1664, à Capesterre (où les femmes n'ont pas été recensées, sauf les veuves), est cité : « le Sr Jean DELESPINAY, 45 ans », avec 5 engagés, dont un charpentier et un tonnelier, et 40 esclaves des deux sexes, regroupés par familles ⁵.

En revanche on ne le trouve pas en 1671. Il serait donc décédé entre les deux recensements, ou bien il était alors absent de la Guadeloupe : signalons en effet l'inhumation dans l'église de la Capesterre le 27/01/1685 d'un « M. de Lepiné, après avoir reçu ses sacrements ». Il s'agit peut-être de lui.

Les filles de Jean de L'ESPINAY

Dans le recensement de 1671 ⁶ figurent, toujours à Capesterre, compagnie de la Morandière, ses deux filles et sa seconde épouse :

Case 373 : Dame Thérèse de L'espinay avec son époux M. d'Helissard, maître de case habitant, et un fils, Charles de Villers. Ils sont catholiques et ils ont 2 serviteurs, eux aussi catholiques, Jean Quillen, charpentier, et Mathieu de Vandreville, tonnelier. L'atelier se compose de 10 nègres, 8 négresses, 5 négrillons et 2 négrittes. Enfin ils possèdent 3 fusils et 4 pistolets, 6 chevaux, 1 cavale, 6 bœufs, 9 vaches et 6 veaux. Case 374 : damoiselle Françoise Cholet et sa fille Anthoinette de L'Espinay, toutes deux catholiques. 7 nègres, 7 négresses, 7 négrillons, 3 négrittes.

Dans le terrier, les habitations de Mlle de L'espinay (la seconde épouse, veuve ?) et M. d'Helissard (l'époux de la fille du premier mariage) sont mitoyennes. Il s'agit nettement d'une découpe de l'habitation entre les deux branches : toutes deux sont de 2 500 pas de haut mais la première est de 400 pas de large et le seconde, plus petite, est de 80 de large ⁷. Toutes deux tiennent d'un bout à la Grande rivière et de l'autre aux terres de M. Houel. La première est cultivée en cannes sur 200 pas et en vivres sur 300 ; la seconde en cannes sur 600 pas et en vivres sur 300, le reste étant, pour l'une comme pour l'autre, en savane sur 300 pas et en bois pour le reste. Si sur celle de Mlle de L'espinay il n'y a que la case, sur celle du Sr d'Hélissard se trouvent le moulin, la sucrerie et plusieurs bâtiments. Si cette habitation a moins de terres, c'est

1

⁴ Baron Henry de Woelmont de Brumagne, Notices généalogiques, Paris 1923-1935, tome VI p. 163.

⁵ G1/469, cote actuelle 5 DPPC 22. Voir http://www.ghcaraibe.org/docu/guadeloupe/R1664-2015.pdf G1/469, vues 35-36, p. 30 verso 40 recto.

⁶ http://www.ghcaraibe.org/docu/guadeloupe/RG1671nominatif.html http://www.ghcaraibe.org/docu/guadeloupe/RG1671terrier.html

⁷ Sur les mesures en largeur et hauteur du terrier, voir l'article de Christian Schnakenbourg http://www.ghcaraibe.org/docu/guadeloupe/SCHNAKENBOURG.pdf,.

sur elle que se trouvent les bâtiments d'exploitation et donc la richesse. Les cannes de la première habitation sont sûrement apportées au moulin.

Il faut signaler que dans les voisinages on désigne les deux habitations sous les noms de « les hoirs L'Espinay » ou « Madlle de l'Espinay et Consors » ou « Mr d'Helissard et Consors ». Il s'agit donc bien des héritiers de M. de L'Épinay.

Jean de L'Espinay s'est donc marié deux fois et a eu une fille de chacune des deux unions, deux filles très différentes par leur caractère et leurs alliances ⁸. Mais l'une comme l'autre reste dans un environnement « religionnaire » (protestant).

Thérèse de Berghes Saint Winocq, la première épouse, est comme lui du nord de la France et de Belgique, famille protestante ⁹, comme Jean de L'Espinay. Elle se convertit sans doute rapidement au catholicisme, comme la majorité des protestants des îles, où le protestantisme était théoriquement interdit, et sa fille unique, Thérèse Briande sera inhumée dans l'église sous son banc, comme le seront certains des enfants de ses deux mariages successifs. En revanche son second époux, David Ganspoël, calviniste, sera inhumé dans le jardin de son gendre Giraud Dupoyet et le curé prendra seulement note du décès.

La descendance de Thérèse Briande évolue parmi les familles notables de la Guadeloupe.

Antoinette de L'Épinay, fille de la seconde épouse, dont nous allons voir la vie « dissolue », se marie, en 1681 et 1693, chaque fois avec un protestant. Nous n'avons trouvé ni son baptême ni son décès ni aucun de ses deux mariages. Avec le second, Marin Diot dit la Jeunesse, il y aura bien un contrat de mariage mais le curé de Capesterre refusera de reconnaître ce mariage qu'il dit « concubinaire ».

Antoinette de L'Épinay, la « comtesse de Cocagne » du Zombi du Grand Pérou

Félicité Antoinette de L'Épinay est le personnage central du livre de littérature « érotique » de Pierre Corneille de Blessebois, publié en 1691, « Le Zombi du Grand Pérou ou la comtesse de Cocagne » ¹⁰. La comtesse de Cocagne, c'est elle et le Marquis du Grand Pérou est Charles Dupont, dont elle aura deux enfants. Quant à Blessebois, c'est encore un protestant, qui abjure à Capesterre le 10 juillet 1687 (abjuration requise par la Révocation de l'Édit de Nantes).

Le docteur Chatillon ayant raconté et commenté ce qui concerne Félicité de Lespinay, son premier mariage et ses amours avec Charles Dupont, nous ne le reprendrons pas.

Elle avait épousé en premières noces en 1681 Jean ROLAND, protestant, domestique de sa mère, qui avait abjuré pour se marier mais qui quitta la Guadeloupe quelques années plus tard. Après ses relations avec Charles DUPONT et le décès de celui-ci

⁸ Voir ci-après la généalogie.

⁹ François de Boisdeffre sur Geneanet.

¹⁰ Voir GHC 150, juillet-août 2002 p. 3567. Réédité en 2014 et plusieurs fois ensuite. Voir aussi https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Corneille_Blessebois et surtout, de Marcel Chatillon dans le bulletin 30, 1976, de la Société d'histoire de la Guadeloupe, « Pierre Corneille Blessebois, le poète galérien de Capesterre », p. 15-41 https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/1976-n30-bshg03523/1044046ar/.

en 1690, voulant se remarier avec Marin DIOT dit La Jeunesse, tailleur d'habits, elle fit constater que son premier mari était « fugitif » ¹¹.

Le chevalier de SAINT-LAURENT

Nous avons une suite de l'histoire de Félicité Antoinette, alors veuve Diot, dans le dossier COL E 362BIS: « ROUX de SAINT-LAURENS, Nicolas de, chevalier, enseigne à la Martinique 1721-1742 » (61 vues).

En mai 1721, assassinat au Grand Cul de Sac [Sainte Rose] de Jacob, nègre esclave de Jean Baptiste CORNUAU et de veuve MARCHAIS, sa sœur, par le chevalier de SAINT LAURENS, le nommé LATOUCHE « et autres complices », au nom de la veuve de Marin DIOT [Félicité Françoise <u>Antoinette</u> de L'ESPINAY x 1693 Marin DIOT mort noyé en 1715] et de ses enfants.

Le chevalier de Saint Laurent, le chirurgien Latouche, la veuve Diot et ses 3 filles sont écroués le 24 juillet au fort de la Basse Terre, servant de prison, sur la plainte du sieur Cornuau et de la veuve Marchais sa sœur, et interrogés par Jacques ROLAND, conseiller du roi et juge royal.

Des différents témoignages, il ressort que, le jour de l'Ascension 1721, toute une compagnie était réunie chez la veuve Diot et ses enfants, « Catin, Félicité et Manon, son fils Diot et le plus jeune nommé Lépinay », à boire, jouer aux quilles, se baigner dans la rivière.

Il s'agit de « Félicité Françoise Antoinette Despinay », 56 ans, veuve de Marin Diot, ses filles, Catherine [dite Catin], 22 ans, Félicité Françoise Agnès, 19 ans, Marie Béatrix Diot [dite Manon], 17 ans, ainsi que Richard DRIARD, tonnelier, Julien MENARD, économe sur l'habitation du sieur DUFRENOY, PARISIEN, Nicolas de ROUX chevalier de SAINT LAURENS (27 ans, natif de Champagne, paroisse de Saint Laurent ¹², enseigne d'une compagnie du détachement de la marine, habitant au Grand Cul de Sac, logé chez la veuve Diot), Alexis LATOUCHE, 26 ans, chirurgien, Julien NICQUE, 21 ans, brodeur, qui s'y étaient « divertis pendant tout le jour ».

Au coucher du soleil, la veuve Diot vit passer la mulâtresse Nanon, esclave de ses voisins, Cornuau et sa sœur. Les filles Diot voulaient la fouetter parce qu'elle les avait « plusieurs fois traitées de putains, de garces, de paillasses de corps de garde, putains à chien ».

On apprend aussi que, quelques jours avant, DUPONT, fils naturel de la veuve DIOT et sur l'ordre de celle-ci, avait forcé la sucrerie de Cornuau, alors à la Martinique, malgré l'opposition de sa sœur veuve Marchais et de son esclave Jacob, et pris deux barriques de sucre qu'il livra à un capitaine de navire.

D'autres personnes, sans rapport avec l'agression de Jacob, mais appelés le lendemain par la veuve Marchais, viennent témoigner par la suite : Nicolas BOYVIN, 47 ans, habitant au Grand Cul de Sac, Jean Baptiste DARCY, 27 ans, charpentier à Houelbourg, travaillant chez le précédent, Adrien VANDESPIEGEL, 33 ans, habitant au Grand Cul de Sac, et Michel BLEY, 43 ans, demeurant ce dernier.

Quelles sont les suites de l'affaire ?

1

¹¹ F/3/18 (collection Moreau de Saint Méry) folios 259 à 274.

¹² Nombreuses comme Saint Laurent mais aucune en Champagne.

M. de Feuquières, gouverneur à la Martinique, écrivait en 1719 ¹³ que le chevalier de Saint Laurent, enseigne alors en garnison au Fort Saint Louis de la Guadeloupe, est « une très mauvaise tête et un très méchant sujet. »

Le chevalier de SAINT LAURENT est emprisonné au fort de la Basse Terre et il écrit le 18 août 1721 ¹⁴ pour se plaindre, n'étant pas coupable de ce dont on l'accuse. Il raconte l'affaire à sa façon. Étant en Guadeloupe pour affaires avec la permission de M. de Feuquières, il a été insulté par le nommé CORNEAU (sic) et par ses nègres. Rencontrant un de ceux-ci sur le chemin il lui donna deux coups de canne ; le nègre en s'enfuyant tomba d'une falaise, « il se creva et mourut quelque temps après. » Il déclara la chose au greffe, conformément à l'ordonnance qui porte que lorsqu'un Nègre a insulté un Blanc il doit être châtié et que si le Blanc le tue lorsqu'il se revenge le Blanc est seulement obligé d'en faire la déclaration au greffe. Il se plaint d'avoir été arrêté et emprisonné « parce qu'il s'était fait une affaire criminelle, traitant d'affaire criminelle l'affaire arrivée avec le Nègre. » A la fin de la copie de sa requête il est ajouté que, le 30 avril 1721, le conseil demanda à M. de Feuquières de l'interdire pour 3 mois puis qu'en octobre il a été cassé par ordre du Roi. Il demande alors que le Conseil le sorte de prison et qu'on lui accorde u congé en France pour se justifier « et faire voir que ce n'est que par animosité que les officiers supérieurs l'ont ainsi maltraité. » En marge le 10 février 1722 « Rien à répondre ».

Le 30 août 1721 le procureur du roi, après les interrogatoires, conclut que la veuve Diot est « convaincue d'avoir, par son esprit turbulent et séditieux et par ses menaces, comploté la mort du nègre Jacob [...], le chevalier de Saint Laurent et Latouche, pour assouvir la passion de ladite veuve Diot, d'avoir d'un dessein prémédité, impitoyablement et sans miséricorde, assassiné, tué et massacré le nègre Jacob [...] et les filles de la veuve Diot d'avoir, sous les apparences et prétextes de prétendues injures à elles faites par la dite Nanon, mulâtresse, sœur dudit Jacob, excité et été présentes audit massacre et s'en être vantées. »

Le 9 septembre 1721, le conseil supérieur la Guadeloupe condamne solidairement la veuve Diot, Nicolas de Roux de Saint Laurent et Alexis Latouche, chirurgien, à payer au sieur Cornuau le prix et valeur du nommé Jacob, « homicidé » plus 1 000 livres tournois d'intérêts civils et 1 000 livres tournois d'amende envers le Roi, « applicable à la construction d'un palais pour l'île ». La veuve Diot est condamnée au carcan en place publique, tête rasée, et à être conduite en France pour y finir ses jours dans un couvent de repenties ¹⁵, et ses filles Catin, Félicité et Manon sont condamnées à une année de détention dans un couvent de religieuses. Les biens de la veuve Diot et de ses enfants sont mis sous séquestre pour le paiement de leur pension

Quant au chevalier de Saint-Laurent, il est banni à perpétuité de la Guadeloupe, de même que Latouche.

Mais le 27 mars 1726 ¹⁶, MM. de Feuquières et Blondel, gouverneur et intendant de la Martinique, qui se sont fait remettre la procédure, jugent que Saint Laurent n'est « pas

¹³ COL C8 A 26 F° 220 et ss.

¹⁴ COL C8 B 7 N° 90.

¹⁵ Ce qui n'aura pas lieu puisqu'elle signe en 1730 au mariage de sa fille Catin!

¹⁶ COL C8 C 35 F°39.

convaincu d'avoir tué le nègre Jacob » et demandent au ministre d'examiner les pièces de la procédure (non jointes, envoyées par un autre navire). Et, le 25 avril 1726 ¹⁷, il rentre à la Guadeloupe avec un ordre du Roi lui permettant d'y rester 18 mois. M. de Feuquières en en faisant part ajoute « Je n'ai pas cru devoir lui marquer beaucoup d'empressement de le voir rentrer dans le service, n'en ayant jamais rendu aucun »...

Le 25 juillet 1742 M. de La Croix, intendant des lles du Vent, envoie la procédure de 1721 en plaidant la cause du chevalier de Saint Laurent : « aveuglément d'un jeune homme passionnément amoureux d'une jolie fille dont il a adopté toutes les querelles et même celles de sa famille »

Le 26 novembre 1742, il ajoute que « la passion du chevalier de Saint Laurent pour une des filles Diot n'a pu être éteinte par les suites qu'a eu cette affaire. Il l'a épousée et en a eu plusieurs enfants ; mais son état n'en est pas moins fâcheux puisqu'à l'exception des 18 mois pendant lesquels le Roy lui a permis de rester à la Guadeloupe ; il y a passé le reste du temps sans oser paraître en public de peur d'être inquiété sur son bannissement. »

Le chevalier de Saint Laurent avait en effet épousé Catin Diot en 1730 mais dissimulé sous les prénom et patronyme de « messire Toussaint COUZIN chevalier seigneur **de SAINT LAURENT** ». C'est sous le même patronyme qu'on trouve baptêmes et inhumations des enfants.

L'origine des mauvaises relations entre la veuve DIOT et les CORNUAU

Source: T//268, dossier 30

A l'origine, le 27/09/1708, Société entre Pierre FILLON, marchand ¹⁸, et Marin DIOT, habitant, pour l'habitation dite La Rivière à Moustic (ou Moustique), surnommée La Providence, indivise entre eux (175 pages).

Pierre Fillion avait acquis des sieurs Boursault frères ce terrain qui leur avait été concédé le 25/02/1689 et en avait cédé la moitié à Marin Diot.

Le 26/01/1714 Diot fait assigner Fillon parce qu'il n'a pas fait ce à quoi il s'était obligé et n'a pas fourni les comptes ni fait l'inventaire. Quatre mois plus tard, le 11/05/1714, Fillon vend à DUBROIS GODET la moitié de l'habitation qu'il avait en société avec Diot. La même année 1714 Marin Diot meurt par noyade (accidentelle ou criminelle). Félicité Antoinette de Lespinay, qu'on ne connaîtra plus que sous le nom de « veuve Diot », fait faire le 28/12/1714 l'inventaire des meubles et effets de l'habitation de la société : 2 000 pas de haut sur 1 500 de large, moulin, sucrerie, liste des nègres et négresses (22 à Diot, 26 à Fillon ; 6 sont marrons).

Le 04/12/1714 la veuve Diot est nommée tutrice de ses enfants mineurs et l'abbé Dulion subrogé tuteur ; le 24/02/1716 elle renonce à la communauté d'avec son mari, démissionne de son tutorat et l'abbé Dulion est nommé tuteur des mineurs.

Le 04/08/1716 la veuve fait sommation à Dubrois Godet de consentir au partage de leur habitation.

-

¹⁷ COL C8 A 35 F° 224 et ss.

¹⁸ Lui aussi protestant ; en 1711 il « fait quelques actes de catholicité ».

Le 18/09/1717 Dubrois Godet et la veuve Diot déclarent que le sieur CORNUAU ¹⁹, « arrivé depuis peu en cette isle », se sert de sa qualité d'héritier de feu Pierre Fillon ²⁰ et s'installe sur l'habitation ; deux ans après, le 27/05/1719, Dubrois Godet vend à Jean Baptiste Cornuau et Geneviève Cornuau veuve Marchais sa sœur la moitié d'habitation acquise du sieur Fillon, ce qui est signifié à la veuve Diot le 14/10 ; le 16/10 le frère et la sœur Cornuau prennent possession de l'habitation.

Le 07/11/1719 requête par la veuve Diot pour faire défense à Cornuau de s'immiscer dans la régie de l'habitation jusqu'à la dissolution de la société et au retour de l'abbé Dulion, tuteur de ses enfants mineurs. Le 05/02/1720 nouvelle requête pour le partage de l'habitation. Le 15/01/1721, le conseil supérieur de la Martinique ordonne que la veuve Diot fasse élire un tuteur et un subrogé tuteur à ses enfants pour procéder à ce partage : le 20/01 le sieur Hyacinthe Dupont ²¹ est nommé subrogé-tuteur et tuteur particulier. Quand il revient de la Martinique le 22/04 il s'oppose au partage, parce qu'il y était compris un terrain limitrophe concédé à Marin Diot seul le 15/10/1710, après son acte de société avec le sr Filion et parce que les deux lots étaient inégaux, mais il est débouté le 08/06/1721 par le conseil supérieur de la Martinique.

On comprend donc que, en mai 1721, les relations soient très tendues entre les frère et sœur Cornuau d'une part et la veuve Diot d'autre part...

Le temps passant, en 1731 les sœurs Diot, Béatrix, Catherine et Marie Anne s'opposent elles aussi au partage tel que décidé les 08/06/1721 et 05/05/1722 par l'intendant de la Martinique ²². Le 20/04/1731 il est demandé à l'intendant d'Orgeville de terminer cette affaire « par la voie de conciliation » et sinon d'envoyer les motifs du jugement du conseil supérieur. Le 30/03/1750 on demande au même intendant de juger définitivement l'affaire ²³

Le 04/05/1753, jugement entre M. Jean Baptiste Nicolas de Kemmerlin chevalier seigneur de Montevrat et son épouse Béatrix Diot (fille aînée de la veuve Diot), d'une part, et Joseph Papin Lépine, capitaine de cavalerie habitant de Sainte Rose, comme époux de Geneviève Cornuau veuve en 1ères noces de Jacques Marchais, légataire de son frère Jean Baptiste Cornuau et seule héritière de Pierre Fillion. Ce gros document entérine la renonciation de la dame de Kemmerlin à la succession de sa mère.

Dix ans plus tard, le 28/07/1764 les Kemmerlin demandent au conseil privé la cassation du jugement de l'intendant de la Martinique du 08/06/1721 ²⁴.

Le 20/03/1765 le partage étant enfin entériné, le couple Kemmerlin procède à des donations par portions des biens mobiliers et immobiliers qui leur ont été adjugés : 1/6e

¹⁹ Le patronyme est écrit aussi parfois Cornau ou Corneau.

²⁰ Jean Nicolas Cornuau, capitaine de milice aux Vieux Habitants, et Madeleine Chaumont étaient parents de (ordre de naissance inconnu): Marie Madeleine Angélique Cornuau (1690-1714 ax 1704 Philippe Celle, bx Pierre Sylvestre Fillon; Jean Baptiste Cornuau + 01/02/1712 Sainte Rose; Geneviève Cornuau o ca 1700 + 07/04/1758 Sainte Rose, ax Jacques Marchais, bx 23/07/1721 Pointe Noire, Joseph Papin Lépine.

²¹ Frère aîné de Charles Dupont (voir ci-après la généalogie).

²² Colonies E 234.

²³ Colonies A 5 folio 117.

²⁴ Résumé des faits en Colonies E 49.

le 20/06/1766 à Pierre de Bruxelles curé de Monbrun au diocèse de Limoges ; 1/8^e à Ambroise Piot, trésorier général du Prince de Condé.

Le 09/01/1769, arrêt par lequel la veuve Papin Lépine (Geneviève Cornuau) sera tenue de laisser la libre possession et jouissance du terrain mentionné. Il sera permis aux suppliants de l'expulser, ou ses héritiers si elle est décédée.

Généalogie

Jean de L'ESPINAY sieur de Tréquy

écuyer, gentilhomme wallon, colonel de cavalerie, protestant recensé en 1664 à Capesterre o 1618/1619

??+ 27/01/1685 Capesterre « M. de Lepiné, après avoir reçu ses sacrements » ax ca 1640 Françoise Thérèse de BERGHES, fille de Jean de BERGHES SAINT WINOCQ et Anne de RICAMEZ, vicomte et vicomtesse d'Arleux ²⁵ bx /1662 Françoise (de) CHOLET (CHOLLET)

+ 1670/ (1684 ? 26)

1a Jean de L'ESPINAY sieur de Tréguy ax Françoise Thérèse de BERGHES

- 1 Thérèse Briande de L'ESPINAY
 - + 13/04/1727 Capesterre
 - (+) dans l'église sous son banc
 - ax Cm 11/02/1667 27 Léonard François de WAVRIN de VILLERS AU TERTRE chevalier sieur d'HELLISSART 28, fils de + Jean Baptiste et Marguerite LE MARTIN

écuyer

o ca 1630

- + 01/02/1681 Lille; environ 51 ans 29
- (+) église de Cambrin (Pas de Calais, 62) 30

bx ca 1681 « par un RP capucin nommé Bonaventure curé de la Goyave » (mariage réhabilité le 04/01/1727 à Capesterre en présence de M. Jean fils de Samuel Ganspoël et madame Pauline Ganspoël [épouse] de Giraud Dupoyet). David VAN GANSPOËL, fils de Samuel et Pauline VAN DER VENNE 31 capitaine au régiment anglais de Wittame

o 14/07/1654 Guadeloupe

²⁵ Histoire de la maison de Wavrin par Félix Victor Goethals, cité par François de Boisdeffre sur Geneanet.

²⁶ https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/1976-n30-bshg03523/1044046ar/, op. cit, p. 26. Mais pas trace de son inhumation dans le registre de Capesterre en 1684.

²⁷ Mariage à Capesterre ? Les premiers registres ne sont que des baptêmes, jusqu'en 1671.

²⁸ Parfois écrit HELLISSARD ou HÉLISSARD.

²⁹ Chrismalouine sur Geneanet. Pas trouvé dans les différentes paroisses de Lille.

³⁰ Annuaire de la noblesse de Belgique.

³¹ Page 6/19 de http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art16.pdf Van GANSPOËL ou de GANSPOËL, Pays Bas, Allemagne, Brésil, Guadeloupe

+ fin 1735 Capesterre : premier acte de 1736 : inhumation « il y a quelques mois dans le jardin de M. Giraud Du Poyet, le corps de M. David Ganspoël, âgé de 81 ans. Je n'ai pas pu savoir de quelle religion il était ; je crois pourtant qu'il avait été calviniste »

Postérité VAN GANSPOËL (voir l'article sur la famille Van GANSPOËL p. 8-10)

1a.1 <u>Thérèse</u> Briande de L'ESPINAY x 1667 Léonard François **de VILLERS AU TERTRE** sieur **d'HELLISSART**

1 Béatrix de VILLERS AU TERTRE d'HÉLISSART

o ca 1668

- + 24/11/1743 Capesterre; environ 75 ans, veuve
- (+) dans l'église sous son banc
- x 18/05/1699 Capesterre, Hugues **BOLOGNE**, fils de Guillaume et Catherine BRASSERT, de Rotterdam ³²

lieutenant puis capitaine de cavalerie, habitant sucrier

- o ca 1665 Guadeloupe
- + 23/05/1725 Capesterre

Postérité BOLOGNE (voir l'article sur la famille de BOLOGNE, p. 5095 et suiv.)

2 Charles François d'HÉLISSART de VILLERS AU TERTRE

o ca 1670 Capesterre

- + 18/08/1727 Capesterre; environ 57 ans
- x ca 1705 Marie Anne LEVASSEUR DUBUISSON, fille d'Isaac et Marie Marguerite NORMANDIE
 - o ca 1662
 - + 16/09/1734 Sainte Anne

ax 1680 Vincent CHARROPIN DUBOIS 33

lieutenant d'une compagnie de cavalerie en Grande Terre

o ca 1641 Montendre (Charente Maritime, 17)

bx Cm 27/06/1686 Louis Jean YVER de VILLIERS de LA COURTILLE, fils de

- + Louis et Anne de CHAMOY 34
- o 1664/1669 Grande Terre
- + /1704 (inventaire après décès 14/11/1703) 35

Sans postérité

3 Jeanne Catherine de VILLERS AU TERTRE

établie en France ; achète avec son mari en 1726 une maison au village de Cantin près Cambrai, appelée plus tard château de Cantin ³⁶

³² Famille de BOLOGNE, anciennement Van BOLOGIEN et MACHGIELSE (Pays Bas, Guadeloupe) GHC 200, février 2007, page 5095.

³³ Pages 1 et 4 de http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art21.pdf Famille CHARROPPIN, Saintonge, Guadeloupe, Gironde, États-Unis.

³⁴ Page 18 de http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art26.pdf YVER de VILLIERS sieur de LA COURTILLE de la Brie à la Guadeloupe.

³⁵ BnF, Chérin 211, dossier 4238 Yver de Villiers.

³⁶ Souvenirs de la Flandre-wallonne, 01/01/1871, p. 29, sur Gallica.

- + 1760 Douai 37
- x Cm 19/04/1719 Cambrai (Nord, 59) ³⁸, Charles Ferdinand **d'AOUST**, chevalier seigneur de FRANCIÈRE ³⁹

gouverneur de Douai, capitaine réformé à la suite du régiment de la Reine b 1677 Tournay

- + 10/04/1739 Cantin (Nord, 59) 40; 63 ans environ
- (+) 12/04 église de Cantin, vis-à-vis l'autel de la Sainte Vierge ax NN PERRON

sans postérité (enfants morts en bas âge) 41

- 4 <u>François</u> Léonard de WAVRIN VILLERS AU TERTRE chevalier seigneur d'HÉLISSART
 - b 16/01/1674 Capesterre ; p M. Pierre Lenormand ; m Anne Leroy Dumé femme de M. de Vipart
 - + 12/02/1735 Petit Bourg ; de la paroisse de la Capesterre
 - (+) dans l'église ; témoins de Ganspoël, Boubers, Nicolas Neau Cm 10/02/1699
 - x 12/02/1699 Capesterre, Suzanne FONVIELLE, fille de + Guillaume et dlle Jeanne VRIMOUT
 - o ca 1680 Petit Bourg
 - + 1737/

d'où postérité 42

5 Claire Thérèse de VILLERS AU TERTRE d'HÉLISSART

- o 12/05/1675 Capesterre ; p Sieur François de Vipart ; m dlle Susanne de Vipart
- + 29/08/1738 Capesterre, « Madame Chevallié, environ 64 ans, qui a été écrasée par les ruines de sa maison le 29 de ce mois »
- (+) 30/08/1738 dans l'église du côté de l'épître, au-dessous du sanctuaire,
- x 30/09/1692 Capesterre, Robert **CHEVALLIÉ**, fils de Nicolas et Marguerite MOREAU ⁴³

capitaine de milice ; conseiller au conseil supérieur

- o Guadeloupe
- + 1705 44

ax 23/08/1674 Capesterre, Françoise LE ROY DUMÉ, fille de + Nicolas et Marie DU CHILLAULT

- b 21/10/1657 Capesterre
- + 19/07/1692 Capesterre

Postérité CHEVALLIÉ

³⁷ Généalogies tournaisiennes du comte du Chastel de la Howardies, cité dans le Dictionnaire de Chaix d'Est-Ange, 15, p. 400. Même source pour la naissance et le premier mariage de son époux.

³⁸ mbutel et autres sur Geneanet.

³⁹ GHC 145, février 2002, p. 342, note de lecture par Denise et Henri Parisis (Papiers Fillon, dossier E936 des archives de Loire Atlantique)

⁴⁰ Cantin est à 8km au sud de Douai.

⁴¹ M^e Jean Louis Guérin, LII/291, 30/01/1740, dépôt de pièces.

⁴² Annuaire de la noblesse de Belgique, p. 216 et ss.

⁴³ Voir p. 4080-4081 de « La famille CHEVALLIÉ de Capesterre », GHC 187, février 2004.

⁴⁴ C/8a/15, 24/10/1705.

- 6 Jean Baptiste de VILLERS AU TERTRE d'HÉLISSART b 17/11/1684 Capesterre (cérémonies supplées) ; p M. Duclerc, major de l'île ; m dlle Claire Tabourot de Vérone son épouse
- 7 Alexandrine de VILLERS AU TERTRE d'HÉLISSART religieuse brigittine à Lille + 1752 45

1b Jean de L'ESPINAY sieur de Tréguy bx /1662 Françoise de CHOLLET

- 1 Félicité Françoise Antoinette de L'ESPINAY
 - o 1662/1665 Capesterre (56 à 57 ans en août 1721 46)
 - + 1730/ (signe au mariage de sa fille)

sans alliance

- ax 14/07/1681 Jean **ROLLAND** fils (? fils de Jean ROLLAND et Gertrude DEX, en 1671 à Basse Terre avec un fils et 3 filles, recensé parmi les RPR à 61 ans, natif de Hambourg, avec sa femme, 52 ans, en mars 1687) protestant, domestique de sa mère ⁴⁷, abjure pour son mariage, quitte la Guadeloupe fin 1686
- Le 03/08/1688 le conseil souverain de la Guadeloupe, sur requête de Félicité Françoise Antoinette de L'ESPINAY, déclare nul son mariage avec ROLAND b* ca 1687 Charles **DUPONT**, fils de Jean et Marguerite LAGARRIGUE b 24/08/1659 Capesterre
 - + 08 (+) 09/01/1690 Capesterre
- cx Cm 21/07/1693 Me Duchesne, Capesterre 48, Marin **DIOT dit LA JEUNESSE**, fils de + Étienne et + Marie CORMIER
 - protestant, tailleur d'habits puis habitant (habitation la Moustique à Sainte Rose, associé le 27/09/1708 avec Pierre Fillon ⁴⁹)
 - o Château du Loir, paroisse de Lusseau (Luceau), évêché du Mans (Sarthe, 72)
 - + 1714 ⁵⁰; mort noyé, repêché et enseveli par Nicolas Boyvin (E 362 bis)
- 2 Thérèse de L'ESPINAY 51

Témoin au contrat de mariage de sa sœur en 1693

⁴⁶ COL E 362 bis, dossier Nicolas de ROUX chevalier de SAINT LAURENT : interrogatoires lors d'un procès en 1721.

⁴⁷ Une revendication de Pierre Louÿs : la clef du Zombi du Grand-Pérou, 1697 (lettres inédites) / [Frédéric Lachèvre]

⁴⁸ T//268 dossier 30, Papiers saisis (aux émigrés : «Bocquenet dont la fille seule unique héritière est émigrée ») Voir GHC 136, avril 2001, p. 3148 et 3150, les Compléments par Denise et Henri Parisis à l'article de GHC 133 « Une ascendance de libres et d'affranchis ».

⁴⁹ T//268 dossier 30, 27/09/1708, Société entre Pierre Fillon, marchand, et Marin Diot, habitant, pour l'habitation dite La Rivière à Moustic, surnommée La Providence, indivise entre eux (175 pages).

⁵⁰ La fille de sa fille Beatrix est née et a été ondoyée le 17/06/1717 « dans la maison de la veuve Diot au Grand Cul de Sac » (registre de Pointe Noire).

⁵¹ Dans le recensement de 1671, dans la colonne 2 (filles): 1.

⁴⁵ Annuaire de la noblesse de Belgique.

1b.1a Félicité Françoise Antoinette de L'ESPINAY ax 1681 Jean **ROLLAND**

1 Françoise ROLLAND

- o 06/1681
- + 26/12/1682 Capesterre « petit enfant âgée de 18 mois fille du sr Rolland et de Françoise de Lépiné »
- (+) dans l'église

1b.1b Félicité Françoise Antoinette de L'ESPINAY b* ca 1686 Charles **DUPONT**

1 Agnès Charlotte DUPONT

b 25/11/1686 Capesterre « fille illégitime de Mr Charles Dupont et demoiselle Antonia Françoise Félicité de Lepinay » ; p Daniel Sergent père ; m Nicolas Talbot + 1721/

2 Joseph DUPONT

 b 15/03/1689 Capesterre « fils illégitime de Félicité de Lepinay qui a dit l'avoir eu du Sieur Dupont » ; p Joseph Mollard ; m Madame Talbot
 + 1721/

1b.1c Félicité Françoise Antoinette de L'ESPINAY dx 1693 Marin **DIOT dit LA JEUNESSE**

1 Beatrix DIOT

- b 02/06/1694 Capesterre ; « que le sieur Diot dit la Jeunesse a eu de madame Filon (sic ⁵²) d'un mariage concubinaire ⁵³ » ; p Robert Chevallié ; m dlle Beatrix d'Hellissart
- + 1766/ (alors à Paris) 54

ax /1717 Claude **PEBRE d'AMPHOUX**, écuyer, seigneur de VACHERY d'où au moins une fille née et ondoyée à Pointe Noire le 17/06/1717 ; cérémonies supplées à Sainte Rose 19/05/1727

bx /1753 Jean Baptiste Nicolas **de KEMMERLIN** chevalier seigneur de MONTEVRAT ⁵⁵

+ 1766/

2 Françoise DIOT

 b 16/01/1696 Capesterre « que le sieur Diot a eu de madame Filon d'un mariage douteux » ; p M. Jean Baptiste Darsy ; m dlle Françoise Chevallié + /1716

⁵² Marin DIOT était associé avec Pierre FILLON, marchand (GHC 136, op. cit.)

⁵³ Le contrat de mariage du 02/08/1693 n'avait pas été suivi d'un mariage (catholique).

⁵⁴ T//268 op. cit.

⁵⁵ T//268 op. cit.

3 André DIOT

- b 13/01/1697 Capesterre « enfant à mr Diot et dmlle Françoise de Lepinay dans un mariage encore non légitime par les oppositions qui y ont été faites » ; p M. André Bauzon ; m Charlotte Agnès Dupont
- + 30/07/1745 Sainte Rose, environ 49 ans
- (+) dans l'église
- 4 Catherine dite Catin DIOT
 - o ca 1698 (probablement née comme les suivants à Sainte Rose dont les registres ne commencent qu'en 1722) ; 22 ans en mai 1721 ⁵⁶
 - + 25/02/1756 Sainte Rose ; environ 58 ans, « dame et épouse de Mr Toussaint Couzin de Saint Laurent »
 - x 08/02/1730 Sainte Rose ⁵⁷, messire Toussaint **COUZIN** chevalier seigneur **de SAINT LAURENT** ⁵⁸

ci-devant enseigne d'une compagnie du détachement de la marine

+ 20 (+) 21/06/1762 Sainte Rose ; environ 70 ans ; inhumé en présence de nombreuses personnes

d'où postérité (tous à Sainte Rose), au moins cinq filles et un fils 59 :

- 1.4.3 Blanche COUZIN de SAINT LAURENT
 - o 1730
 - + 06/01/1732 Sainte Rose; 21 mois
- 1.4.2 Rose COUZIN de SAINT LAURENT
 - b 09/10/1731 ; sans parrain ni marraine, « le père et la mère n'en ayant point trouvé dans le quartier qui leur convienne »
- 1.4.3 Catherine COUZIN de SAINT LAURENT
 - b 09/10/1731 sans parrain ni marraine, « le père et la mère n'en ayant point trouvé dans le quartier qui leur convienne ».
- 1.4.3 Félicité Françoise Olympe COUZIN de SAINT LAURENT
 - o 28/05 ondoyée 09/06 b 26/11/1733 ; p Pierre Maffre, habitant de la Pointe d'Antique ; m Mlle Félicité Françoise Agnès Diot
 - + 06/08/1786 Sainte Rose, sur l'habitation de M. Godet, conseiller au conseil souverain et habitant du quartier ; 53 ans
 - x 15/02/1768 Basse Terre Saint François, Jean Baptiste LAVERDANT
- 1.4.4 <u>Jérôme</u> Marin Mérovée COUZIN de SAINT LAURENT habitant de Sainte Rose
 - o 12/10 b 28/11/1735 Sainte Rose ; p messire Jérôme Boubers, capitaine d'infanterie commandant la compagnie du Petit Cul de Sac ; m Mlle Félicité Françoise Diot
 - + 20/06/1766 Sainte Rose : environ 30 ans
- 1.4.5 Marie Reine COUZIN de SAINT LAURENT
 - o 16/03 b 01/05/1738 Sainte Rose ; (pas de parrain) ; m Jeanne Neau, veuve de M. Mauvif

-

⁵⁶ E 362 bis, *op. cit.*

⁵⁷ Les père et mère ne sont pas nommés ni le lieu de naissance.

⁵⁸ Bien que prénom et patronyme soient différents, il s'agit bien du même chevalier de Saint Laurent que celui de l'affaire de 1721 : voir ce qu'écrit en 1742 l'intendant de La Croix.

⁵⁹ Il meurt sans alliance : patronyme éteint.

5 Marianne DIOT

o ca 1701

- + 07 (+) 08/07/1761 Sainte Rose; veuve, 60 ans
- x 11/08/1739 Sainte Rose, Jacques **de BOLOGNE** écuyer sieur **de MONPLAISIR**, fils de Pierre de Bologne, écuyer, et dame Catherine VANEYBERGUE ⁶⁰
 - o 06 b 13/10/1687 Basse Terre Mont Carme
- + 14/04/1745 Sainte Rose du Grand Cul de Sac sans postérité

6 Félicité Françoise Agnès DIOT

- o ca 1702 (19 ans en mai 1721)
- + 1747/ (alors sans alliance)

7 Marie Beatrix dite Manon DIOT

- o ca 1704 (17 ans en mai 1721)
- + 31/08/1742 Sainte Rose; environ 29 ans, morte subitement
- (+) « auprès de la porte de l'église en dedans »
- 8 Pierre Silvestre DIOT LÉPINAY cité en 1721 (E 362 bis) absent de Guadeloupe en 1747

Lire un autre article
Page d'accueil

_

⁶⁰ Page 5099 de « Famille de BOLOGNE, anciennement Van BOLOGIEN et MACHGIELSE (Pays Bas, Guadeloupe) » GHC 200, février 2007, pp. 5092-5103.